

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS
COMTÉ MATAPÉDIA**

À une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue le 8 juillet 2024 à l'heure ordinaire des séances sont présents, M. Mathieu Michaud, M. Steeve Michaud, M. Sylvain Soucy, Jean-Rock Michaud et M. Donald Lavoie tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Gitane Michaud, Mairesse

M. Jason-Steeve Bernier, conseiller au siège #3, est absent.

La directrice générale / greffière-trésorière par intérim, Mme Pascale Fortier est présente.

OUVERTURE

Mme la mairesse souhaite la bienvenue à tous, après un moment de silence, ouvre la séance.

LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro : 24-07-08-204

Il est proposé par M Donald Lavoie et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCES ET DEMANDE DE SALLE

Résolution numéro : 24-07-08-205

Lecture de la correspondance de juin en séance de travail

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE GROUPEMENT
FORESTIER MÉTIS-NEIGETTE INC.**

Résolution numéro : 24-07-08-206

Il est proposé par M. Steeve Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise Mme Pascale Fortier dgi à signer pour et au nom de la municipalité des Hauteurs la résolution tel que proposé par le Groupement Forestier Métis-Neigette inc.

Adopté à l'unanimité.

**PERMETTRE LA CIRCULATION DES QUADS SUR CERTAINS
CHEMINS MUNICIPAUX**

Résolution numéro : 24-07-08-207

Il est proposé par M. Mathieu Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs donne l'autorisation au Club VTT de la Mitis inc. le droit de circuler sur la voie publique entre le 152, 2^e et 3^e Rang Est et la traverse du 3^e au 4^e Rang Est, ainsi que sur cette même traverse pour se rendre dans le 4^e Rang Est et

ainsi reprendre le sentier original. Par la même occasion nous autorisons le club de VTT de la Mitis inc. à circuler sur le 2^e et 3^e Rang Est jusqu'à la route du portage aux limites de la municipalité de Sté-Jeanne D'Arc. Cette demande est temporaire jusqu'au projet de règlement qui va suivre.

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES COMPTES À PAYER **LISTE DES DÉBOURSÉS**

Résolution numéro : 24-07-08-208

À la suite d'un problème technique la liste des comptes à payer n'est pas disponible. Un suivi rigoureux sera fait.

RÉTROCAVEUSE-BACKHOE

Résolution numéro : 24-07-08-209

À la suite des bris majeur sur notre backhoe, il est proposé par M. Mathieu Michaud et résolu que la municipalité effectue une avance de fond à Plourde Service mécanique de 28 780,30\$ pour l'achat des pièces (transmission, torck...) et 732,97\$ pour le diagnostic.

Adopté à l'unanimité.

QUITTANCE FINALE

Résolution numéro : 24-07-08-210

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs effectue le paiement pour quittance finale à la suite des signatures de l'entente.

Adopté à l'unanimité.

TERMINAL INTERAC DESJARDINS

Résolution numéro : 24-07-08-211

CONSIDÉRANT QUE le bureau de la caisse Desjardins de St-Gabriel est fermé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut offrir un service de proximité à ses citoyens;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par M. Sylvain Soucy et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte la soumission de la caisse Desjardins pour l'installation d'un terminal (TPV) au bureau municipal. L'installation est au frais de la caisse et un coût de 75\$ annuellement ainsi que 0.05\$ de la transaction pour la municipalité

Adopté à l'unanimité.

EMPLOYÉS DU TERRAIN DE JEUX

Résolution numéro : 24-07-08-212

Il est proposé par M. Mathieu Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs s'occupe des paies des trois employés du terrain de jeux à raison de; deux à 40 heures/semaine et une à 25 heure. Le taux est de 16\$/hrs. Une

facturation sera faite à l'URLS pour le 25 heures/semaine et 5 heures/semaine facturé au comité des loisirs pour combler les heures d'un employé.

Adopté à l'unanimité.

ABOLITION DU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Résolution numéro : 24-07-08-213

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs procède à l'abolition du poste de directeur des travaux publics. Les défis économiques posés dans le milieu municipal est une des raisons pour cette abolition.

Adopté à l'unanimité.

OCTROI DE CONTRAT AUX SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE DE LA FQM POUR LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE LA MISE AUX NORMES DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Résolution numéro : 24-07-08-214

ATTENDU QUE la Fédération des municipalités du Québec (FQM) a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la municipalité de Les Hauteurs a conclu et ce, conformément à la loi, une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités de la MRC de la Mitis désirant utiliser de tels services de la FQM;

ATTENDU QUE les dispositions du deuxième paragraphe de l'article 938 du Code municipal (Chapitre C-27.1) autorisant la conclusion d'un contrat de gré à gré pour la fourniture de service avec la Fédération des municipalités du Québec (FQM);

ATTENDU QU'un vote est demandé pour l'octroi du contrat;

RÉSULTATS DU VOTE	
Octroi du contrat et poursuite des procédures	
POUR	CONTRE
M. Sylvain Soucy	M. Mathieu Michaud
M. Jean-Rock Michaud	M. Steeve Michaud
M. Donald Lavoie	
Mme Gitane Michaud	

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par M. Jean-Rock Michaud et résolu à majorité;

D'OCTROYER le contrat de la surveillance de travaux de la mise aux normes de l'alimentation en eau potable aux services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM pour la somme 134 160 \$ plus les taxes applicables, selon la proposition (réf : #53-2-09015-24) en date du 23 février 2024.

Cet octroi de contrat demeure conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement no 271-2024 décrétant la mise aux normes de l'alimentation en eau potable et la fourniture d'un système de traitement en eau potable et autorisant un emprunt au montant de deux million quatre cent mille dollars (2 465 000 \$) nécessaire à cette fin.

**OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME TRETA TECH POUR UN
MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT – TRANSFERT POUR
ACCOMPAGNER LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE LA MISE
AUX NORMES DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Résolution numéro : 24-07-08-215

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé le contrat de la surveillance des travaux de la mise aux normes de l'alimentation en eau potable aux services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QUE la firme Treta Tech a présenté une offre de service pour un mandat d'accompagnement – transfert pour accompagner la FQM dans son mandat de surveillance de travaux de la mise aux normes de l'alimentation en eau potable en date du 13 mai 2024;

ATTENDU QUE qu'un vote est demandé;

RÉSULTATS DU VOTE	
Octroi du contrat et poursuite des procédures	
POUR	CONTRE
M. Sylvain Soucy	M. Mathieu Michaud
M. Jean-Rock Michaud	M. Steeve Michaud
M. Donald Lavoie	
Mme Gitane Michaud	

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par M. Sylvain Soucy et résolu à majorité;

D'OCTROYER le contrat pour un mandat d'accompagnement – transfert pour accompagner la FQM dans son mandat de surveillance de travaux de la mise aux normes de l'alimentation en eau potable en date du 13 mai 2024 à la firme Treta Tech pour une somme maximale de 50 200 \$ plus les taxes applicables.

Cet octroi de contrat demeure conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement no 271-2024 décrétant la mise aux normes de l'alimentation en eau potable et la fourniture d'un système de traitement en eau potable et autorisant un emprunt au montant de deux million quatre cent mille dollars (2 465 000 \$) nécessaire à cette fin.

**OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE D'UN SYSTÈME DE
TRAITEMENT D'EAU POTABLE (35383TTA)**

Résolution numéro : 24-07-08-216

ATTENDU QUE la Municipalité des Hauteurs a procédé à un appel d'offres public pour la Fourniture d'un système de traitement d'eau potable (35383TTA)

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture des soumissions du 04 avril 2024 :

Entreprises	Prix
Magnor	159 300 \$
Brébeuf mécanique de procédé inc.	148 400 \$

ATTENDU QUE la recommandation de Mme Cynthia Ross, ingénieure, de la firme Treta Tech en date du 15 avril 2024;

ATTENDU QUE qu'un vote est demandé;

RÉSULTATS DU VOTE Octroi du contrat et poursuite des procédures	
POUR	CONTRE
M. Sylvain Soucy	M. Mathieu Mich
M Jean-Rock Michaud	M. Steeve Michaud
M. Donald Lavoie	
Mme Gitane Michaud	

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par M. Sylvain Soucy et résolu à majorité;

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Brébeuf mécanique de procédé inc., et ce, conformément à leur soumission datée du 04 avril 2024 14, au montant de cent quarante-huit mille quatre cents dollars (148,400 \$), excluant les taxes applicables;

Cet octroi de contrat demeure conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement no 271-2024 décrétant la mise aux normes de l'alimentation en eau potable et la fourniture d'un système de traitement en eau potable et autorisant un emprunt au montant de deux million quatre cent mille dollars (2 465 000 \$) nécessaire à cette fin.

**OCTROI DE CONTRAT – MISE AUX NORMES DE
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (35383TTA)**

Résolution numéro : 24-05-28-217

ATTENDU QUE la Municipalité des Hauteurs a procédé à un appel d'offres public pour la Mise aux normes de l'alimentation en eau potable (35383TTA)

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture des soumissions du 07 mai 2024 :

Entreprises	Prix
Groupe Lapalme	1 889 990 \$
RPF Ltée	1 719 082 \$

ATTENDU QUE la recommandation de Mme Cynthia Ross, ingénieure, de la firme Treta Tech en date du 13 mai 2024;

ATTENDU QUE qu'un vote est demandé;

RÉSULTATS DU VOTE Octroi du contrat et poursuite des procédures	
POUR	CONTRE
M. Sylvain Soucy	M. Mathieu Michaud
M. Jean-Rock Michaud	M. Steeve Michaud
M. Donald Lavoie	
Mme Gitane Michaud	

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par M. Donald Lavoie et résolu à majorité;

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise RPF Ltée, et ce, conformément à leur soumission datée du 07 mai 2024, au montant d'un million sept cent dix-neuf mille quatre-vingt-deux dollars (1 719 082\$), excluant les taxes applicables;

Cet octroi de contrat demeure conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement no 271-2024 décrétant la mise aux normes de l'alimentation en eau potable et la fourniture d'un système de traitement en eau potable et autorisant un emprunt au montant de deux million quatre cent mille dollars (2 465 000 \$) nécessaire à cette fin.

DEMANDE L'UTILISATION DE LA TECQ-2024-2028
POUR LE PROJET D'EAU POTABLE

Résolution numéro : 24-07-08-218

Il est proposé par M. Steeve Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise Mme Pascale Fortier à faire les démarches afin d'utiliser la prochaine TECQ dans le projet d'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

VARIA

Résolution numéro : 24-07-08-219

INSPECTION DES CAMIONS DE DÉNEIGEMENT chez JDL Amqui;
7 août 2024 le West blanc
8 août 2024 le West gris
VACANCES ESTIVALES; Pascale du 28 au 16 août
Sarah du 18 au 2 septembre et Charles du 25 août au 7 septembre

PÉRIODE DE QUESTIONS

Garde fou sur la 298 et rang 4
Mauvaise condition de nos routes

DATES PROCHAINES RENCONTRES

Résolution numéro : 24-07-08-220

Séance de Travail : AUCUNE EN AOÛT
Séance ordinaire : LUNDI LE 12 AOÛT 2024

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro : 24-07-08-221

À 20 h 00 sur proposition de M. Donald Lavoie, la séance est levée.

Je, Gitane Michaud, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Mme Gitane Michaud,
mairesse

Mme Pascale Fortier
DGI.